

Echange de parcelles rue de la Perrière

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la Commission Cadre de Vie – Travaux, expose le rapport suivant :

Monsieur Esnault Christophe et Mademoiselle Gérard Cathy sollicitent une régularisation des limites cadastrales de leur propriété située 20, rue de la Perrière. Cette régularisation nécessite un échange de terrain sur la parcelle AE 176 (14 m² pour la commune et 3 m² pour Mr Esnault et Melle Gérard).

Il vous est proposé :

- d'autoriser cet échange de terrain sans soulte,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif ainsi que toutes pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ